

Conseil municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

D 8-6/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Dans la perspective de cession de l'ancien gîte communal, la Commune souhaite mettre en place un appel à projets afin de pouvoir obtenir les meilleures offres, notamment d'un point de vue qualitatif. Elle souhaite également publier cette offre afin de permettre l'obtention du plus grand nombre de propositions.

Pour ce faire, elle propose de définir dans un cahier des charges les éléments nécessaires à l'analyse d'opportunité, les critères et les conditions de l'appel à projets.

Il est notamment proposé de mettre en place un jury afin de donner un avis consultatif qui complètera l'analyse technique des offres.

Aménagement du territoire

Foncier

Lancement d'un appel à projets - Ancien gîte communal

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Absent : 0

Excusés-représentés : 10

Votants : 33

Le Maire, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.



Ce bien a été estimé par le service des domaines à 570 000 € en date du 27 octobre 2022 avec une marge d'appréciation de 10%. Parallèlement il a été estimé par Maître Courchelle en date 19 février à 1 004 130 € dont il faut déduire le coût d'évacuation des modulaires installés en fonds de parcelle et leur traitement en décharge autorisée soit d'un montant de 20 000 € qui porte la valeur foncière à 984 130 €.

Il est donc proposé d'inscrire ces montants comme éléments indicatifs dans le cahier des charges.

Vu l'article L.2241-1 du CGCT indiquant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières de la Commune,

Vu l'article L.2122-21 du CGCT précisant que le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, notamment en matière de vente,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 février 2024, D6-2/2024 exécutoire depuis le 19 février 2024, actant la désaffectation et le déclassement des biens cadastrés A 2668 et A 6535, situés au 6 rue de l'Yser, dans la perspective d'une vente,

Proposition d'amendement du groupe #Osons l'Alternative Citoyenne, à la délibération 8-6/2024 du Conseil Municipal du 16 avril 2024

Rejet de l'amendement

Pour : M PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF

Contre : Mme MASSE, M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRE, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, Mme GONZALEZ, M. CRUCHET, M. MERCIER, Mme LAURENT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la Majorité absolue ;

Contre : M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme ANDRÉ, Mme BERTHELOT, M. RICHER, Mme BRILLOT, M. RENOUF

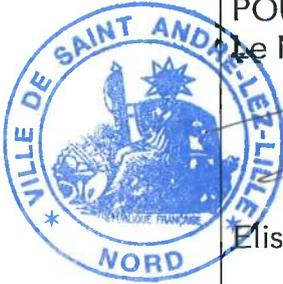
Abstention : M PARSY

- APPROUVE le lancement de l'appel à projets en vue de la cession du gîte situé rue de l'Yser,
- APPROUVE le cahier des charges de l'appel à projets ci-annexé,
- AUTORISE la publication de l'appel à projets,
- APPROUVE la mise en place d'un jury ad'hoc qui donnera un avis consultatif sur l'analyse des offres,

- VALIDE la transmission des éléments d'estimation à titre indicatif,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et à signer tout document à intervenir,
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ